

Black Iron annonce un placement privé d'unités pour un produit brut pouvant atteindre 1,7 million de dollars américains

Ne pas distribuer aux services de fil de presse des États-Unis ni diffuser aux États-Unis

TORONTO, ON / [ACCESS Newswire](#) / le 6 avril 2026 / Black Iron Inc. (TSX : BKI) (« **Black Iron** » ou la « **Société** ») a annoncé aujourd'hui son intention de réaliser un placement privé sans courtier (le « **placement** ») en vertu duquel elle vendra jusqu'à 23 660 600 unités de la Société (chacune, une « **unite** ») à un prix de 0,10 \$ CA par unité (le « **prix de l'offre** ») pour un produit brut d'environ 1 700 000 \$ US (2 366 060 \$ CA) pour la Société, la clôture du placement étant assujettie à un montant minimum de produit brut de 1 200 000 \$ US (1 670 160 \$ CA). La clôture du placement devrait avoir lieu le ou vers le 20 avril 2026, ou à toute autre date que la Société peut déterminer (la « **date de clôture** »). Les parts émises aux souscripteurs dans le cadre de l'offre ne seront pas assujetties à une période de détention en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables.

Chaque unité sera composée d'une action ordinaire immédiatement négociable dans le capital de la Société et d'un bon de souscription d'action ordinaire (chacun, un « **bon de souscription** »). Chaque bon de souscription donnera droit à son détenteur d'acheter une action ordinaire de la société au prix de 0,20 \$ C par action ordinaire pendant une période de 36 mois à compter de la date de clôture, à commencer à la date qui est 60 jours après la date de clôture, sous réserve d'accélération dans certaines circonstances.

Le produit net de la vente des unités sera affecté aux dépenses courantes de projet et d'administration, y compris le renouvellement de permis relatif au projet Shymanivske de la Société, ainsi qu'aux fins générales de la Société et au fonds de roulement, tel qu'il est indiqué dans le document d'offre.

La réalisation du placement est assujettie à certaines conditions, y compris, mais sans s'y limiter, l'obtention de toutes les approbations réglementaires et autres nécessaires, y compris l'approbation de la Bourse de Toronto, et la clôture pour un produit brut minimum d'environ 1 200 000 \$ US (1 670 160 \$ CA).

Sous réserve du respect des exigences réglementaires applicables et conformément à la Norme canadienne 45-106 - Dispenses de prospectus (« **NI 45-106** »), les parts seront offertes à la vente aux acheteurs résidant dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada, en vertu de l'exemption de financement des émetteurs inscrits prévue à la partie 5A de la NI 45-106, telle que modifiée et complétée par l'ordonnance

générale coordonnée 45-935 concernant les dispenses de certaines conditions de l'exemption de financement des émetteurs inscrits.

Des commissions d'intermédiaire peuvent être versées aux intermédiaires admissibles conformément aux politiques de la Bourse de Toronto, lesquelles peuvent comprendre (i) un paiement en espèces pouvant atteindre 6,0% du produit brut total des unités vendues aux investisseurs présentés par ces intermédiaires et (ii) des bons de courtage non transférables équivalant à 6,0% du nombre total d'unités émises par la société aux investisseurs présentés par ces intermédiaires (chacun d'eux étant un « **bon de courtage** »). Chaque bon de souscription de courtier donnera à son titulaire le droit d'acquérir une action ordinaire au prix d'exercice de 0,20 \$ C pour une période de 36 mois à compter de la date de clôture, sous réserve d'une accélération dans certaines circonstances.

Les parts peuvent également être vendues aux États-Unis conformément aux dispenses disponibles des exigences d'inscription de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, telle que modifiée (la « **Loi de 1933** »), et dans certains autres territoires à l'extérieur du Canada et des États-Unis, pourvu qu'aucun prospectus, déclaration d'inscription ou document similaire ne soit requis d'être déposé, et qu'aucune exigence de déclaration continue ou approbation réglementaire ou gouvernementale requise ne survienne dans ces autres territoires.

Un document d'offre relatif à l'offre peut être consulté dans le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site Web de la Société à l'adresse www.blackiron.com. Il est recommandé aux investisseurs éventuels de lire le document d'offre avant de prendre une décision d'investissement et de communiquer avec invest@blackiron.com pour obtenir de plus amples renseignements.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'achat, et il n'y aura aucune vente des titres dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale, y compris aux États-Unis d'Amérique. Les titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi de 1933 ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou à des personnes américaines ou pour leur compte ou à leur profit, à moins d'être inscrits en vertu de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables, ou qu'une exemption à ces exigences d'inscription soit disponible. « États-Unis » et « personne des États-Unis » ont le sens qui leur est attribué dans le Règlement S pris en application de la Loi de 1933.

Aucune autorité en valeurs mobilières n'a approuvé ou désapprouvé le contenu du présent communiqué de presse. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de

vente ni la sollicitation d'une offre d'achat et il n'y aura aucune vente des unités dans une province, un État ou un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'une telle province, d'un tel État ou d'un tel territoire.

À propos de Black Iron

Black Iron est une société d'exploration et de mise en valeur de minerai de fer, qui fait progresser son projet de minerai de fer de Shymanivske, détenu à 100%, situé à Kryvyi Rih, en Ukraine. Les détails complets des ressources minérales et les prévisions économiques du projet se trouvent dans le rapport technique NI 43-101 intitulé « (Amended) Preliminary Economic Assessment of the Re-scoped Shymanivske Iron Ore Deposit » publié en mars 2020, avec une date d'entrée en vigueur du 21 novembre 2017, sous le profil de la Société sur SEDAR+ à www.sedarplus.ca. Le projet est entouré de cinq autres mines en exploitation, y compris YuGOK de Metinvest et le complexe de minerai de fer d'ArcelorMittal. Veuillez consulter le site Web de la société à l'adresse www.blackiron.com pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Matt Simpson

Chef de la direction

Black Iron Inc.

invest@blackiron.com

Information prospective

Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives. Les informations prospectives sont fondées sur ce que la direction considère comme des hypothèses, des opinions et des estimations raisonnables à la date où ces déclarations sont faites, en fonction des informations dont elle dispose à ce moment-là. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre, sans s'y limiter, des énoncés concernant la réalisation du placement ; le produit brut prévu du placement ; l'utilisation du produit du placement ; la date prévue de clôture du placement ; et la réception de toutes les approbations réglementaires et autres nécessaires, y compris l'approbation de la Bourse de Toronto ; et les plans futurs de la Société. En général, les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective comme « prévoit », « s'attend » ou « ne s'attend pas », « devrait », « budget », « prévu », « estimations », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « n'anticipe pas », ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions ou des énoncés selon lesquels certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « devraient », « pourraient » ou « seront prises »,

« se produiront » ou « seront réalisés ». L'information prospective est assujettie à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations de la Société diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans cette information prospective, y compris, mais sans s'y limiter : la guerre en Ukraine ; les incertitudes générales liées aux affaires, à l'économie, à la concurrence, à la géopolitique et à la société ; les résultats réels des activités d'exploration actuelles ; les autres risques de l'industrie minière et les risques décrits dans la notice annuelle de la Société. Bien que la Société ait tenté de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux contenus dans l'information prospective, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats ne soient pas tels qu'anticipés, estimés ou prévus. Rien ne garantit que ces renseignements se révéleront exacts, et les résultats réels ainsi que les événements à venir pourraient être très différents de ceux anticipés dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas accorder une importance indue à l'information prospective. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les renseignements prospectifs, sauf en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables. La société note que les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et n'ont pas de viabilité économique démontrée.

SOURCE: Black Iron, Inc.